



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 13 - Parcours éco-citoyens 2025-2026 : Aides aux écoles au titre des transports

Délibération n° 008093

Parcours éco-citoyens 2025-2026 : Aides aux écoles au titre des transports

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°2	30/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

Par la mise en place des Parcours éco-citoyens, la Ville encourage les écoles à concevoir et réaliser des actions pédagogiques qui répondent aux enjeux de transition écologique.

Les besoins financiers liés aux déplacements des classes participantes sur les lieux de certaines étapes de ces Parcours, durant l'année scolaire 2025-2026, sont évalués à 771,99 €.

Une subvention est propice pour aider ces écoles à faire face à ce besoin de déplacement que les associations des écoles recevraient directement.

L'éducation au développement durable fait partie intégrante des programmes scolaires et constitue un champ pédagogique au travers duquel toutes les matières sont abordées. A ce titre, la Ville poursuit son engagement auprès des écoles élémentaires pour accompagner et soutenir les enseignants dans l'élaboration de leurs projets pédagogiques dans ce domaine.

Par la mise en place, depuis la rentrée scolaire 2021, des Parcours éco-citoyens, la mission Développement durable, en lien avec l'Education nationale et la direction de l'Education, encourage les écoles à concevoir et réaliser des actions pédagogiques qui répondent aux enjeux de transition écologique.

6 parcours différents, portés par 2 directions/services de la Ville, le Département Eau et Assainissement, le SYBERT et « Roule ma poule » seront réalisés au cours de l'année scolaire 2025-2026. Ils bénéficieront à 16 classes de 13 écoles au total.

Les transports Ginko étant désormais gratuits pour les 0-14 ans, seuls les parcours éco-citoyens « Le Bêêêl ouvrage », animé par la Direction Biodiversité Espaces Verts, et « Le cycle urbain de l'eau », animé par le Département Eau et assainissement, nécessitent de se déplacer en car avec le transporteur Kéolis pour se rendre respectivement à la Petite école dans la forêt (pas de desserte Ginko) et à la station d'épuration de Port Douvot (impossibilité d'arriver et repartir à des horaires compatibles avec le temps scolaire).

6 classes de 6 écoles différentes seraient concernées par un transport Kéolis.

Le coût financier de ces déplacements est évalué globalement à 771,99 €.

Afin de permettre à ces écoles de supporter le coût des déplacements liés aux Parcours, il est proposé qu'une subvention leur soit versée, directement sur le compte de chacune de leur association, pour l'ensemble des transports prévus pour l'année scolaire 2025-2026.

Le document annexé présente le détail des écoles devant bénéficier des Parcours éco-citoyens générant des déplacements avec le transporteur Kéolis pour organiser les visites se déroulant à l'extérieur de l'école, ainsi que le montant de subvention visant à financer le coût de ces transports 2025-2026.

Dans le cas où des déplacements prévus dans le cadre des Parcours ne seraient pas intervenus, la Ville se réserve la possibilité de demander la restitution de la subvention versée correspondante.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 771,99 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.70.65748.0022126.10003.

Mme Elise AEBISCHER (1) et MM. Hasni ALEM (2), Kévin BERTAGNOLI (1), Olivier GRIMAITRE (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (2) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention à 6 écoles, représentant un montant global 771,99 € afin de permettre la prise en charge des frais de déplacements des élèves de 6 classes au titre des Parcours éco-citoyens pour la transition 2025-2026 :

- 105,75 € à l'école primaire Les Sapins,
- 105,75 € à l'école élémentaire Herriot,
- 116,33 € à l'école élémentaire Tristan Bernard,
- 211,50 € à l'école élémentaire Dürer,
- 116,33 € à l'école élémentaire Fanart,
- 116,33 € à l'école élémentaire Jean Zay.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 9

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Ecole	Parcours éco-citoyens	Organisme intervenant	Coût des déplacements du 4ème trimestre 2025	Coût des déplacements du 1er semestre 2026	Total pour le 4ème trimestre 2025	Total pour le 1er semestre 2026	Total pour l'année scolaire 2025/2026
Les Sapins	Le cycle urbain de l'eau	Département Eau et Assainissement	0,00 €	105,75 €	0,00 €	211,50 €	211,50 €
Hérriot			0,00 €	105,75 €			
Tristan Bernard	Le Bêêêl ouvrage	Direction Biodiversité Espaces Verts	0,00 €	116,33 €	0,00 €	116,33 €	116,33 €
Dürer			0,00 €	211,50 €	0,00 €	211,50 €	211,50 €
Fanart			0,00 €	116,33 €	0,00 €	116,33 €	116,33 €
Jean Zay			0,00 €	116,33 €	0,00 €	116,33 €	116,33 €
		Total	0,00 €	771,99 €	0,00 €	771,99 €	771,99 €